

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1491

présenté par

M. Benoit, Mme Auconie, M. Brindeau, Mme de La Raudière, Mme Descamps, M. Dunoyer,
M. Gomès, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Magnier, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Vercamer,
M. Zumkeller et M. Berville

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7 SEPTIES, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.